



COMPTE-RENDU
De L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
du Mercredi 15 MARS 2023 en visio-conférence

L'Assemblée est ouverte et présidée par Christine Quinchon qui constate que le quorum est atteint avec 48 membres présents ou représentés sur 87 adhérents à jour de cotisation. Cécile Larue de Tournemine est nommée secrétaire et Messieurs Mourichon et Froment sont nommés scrutateurs.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport moral : Le rapport moral est présenté par la présidente qui soumet aux voix la résolution suivante :

1 ° résolution : « *L'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2022 et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion morale de l'Association en 2022.* » **Adoptée à l'unanimité**

2. Rapport financier : Le compte d'exploitation 2023, le bilan au 31.12.2022 et le compte d'exploitation prévisionnel pour 2023 sont présentés en séance, puis la résolution suivante est mise aux voix :

2° résolution : « *L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport financier, approuve les comptes au 31.12.2022 et le budget prévisionnel 2023. Elle accorde le quitus financier aux administrateurs pour leur gestion financière 2022. Elle décide de fixer la cotisation à 50 € pour 2023, à 0 € pour les membres finançant un parrainage et à 300 € la contribution minimale pour être membre bienfaiteur.* »

Adoptée à l'unanimité

3. Candidatures au Conseil d'administration :

Suite au renouvellement par moitié du Conseil chaque année, les mandats des administrateurs suivants a pris fin le jour de l'Assemblée : Jean-Pierre Clément, Solange Contour, Michel Mourichon, Véronique Plessier-Chauveau et Christine Quinchon. Tous les cinq acceptent de présenter leur candidature à leur réélection par l'Assemblée Générale.

3° résolution : « *L'Assemblée a désigné par vote au scrutin secret les administrateurs suivants dont le mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024 :*

Jean-Pierre Clément	48 voix.	Véronique Plessier-Chauveau	48 voix
Solange Contour	48 voix	Christine Quinchon	48 voix
Michel Mourichon	48 voix		

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après présentation des projets de modification des statuts et du règlement intérieur par la Présidente, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1.Approbation de la modification des statuts

1° résolution : « *L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la modification des statuts approuve ceux-ci.* » **Adoptée à l'unanimité**

2. Approbation de la modification du règlement intérieur

2° résolution : « *L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la modification du règlement intérieur approuve celui-ci.* » **Adoptée à l'unanimité**

Christine Quinchon
Présidente